



# Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

---

## COLLÈGE DE LA TERRIÈRE RENTRÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

La rentrée s'est déroulée lundi 16 août 2021 ; par cette occasion nous vous rappelons ce qui suit.

Des patrouilleurs-élèves favorisent les enfants à traverser sur les passages pour piétons à côté du restaurant du « Raisin » et en face du restaurant du « Cheval blanc », le matin de 11h30 à 11h45 et l'après-midi de 13h10 à 13h25. Nous recommandons aux élèves de traverser où se trouvent les patrouilleurs et de respecter leurs gestes. Les autres passages ne sont pas assistés. À cette heure, les enfants sont sous la responsabilité légale de leurs parents.

**L'accès à l'école avec un véhicule est interdit de 7h00 à 17h00.** Vous pouvez accompagner vos enfants à pied à l'école en utilisant tous les parkings et accès à disposition (parkings de la Maison Paroissiale et de l'église, et l'accès EST par l'escalier qui se trouve dans le prolongement de la rue Champs aux Oies).

Nous vous rendons attentifs également au fait que, pour des questions de sécurité, il ne faut pas s'arrêter spontanément avec un véhicule pour déposer vos enfants, dans la rue de l'Eglise (sud-nord) et de la Terrière (carrefour-intersection de l'école).

Le Groupe Education Routière de la police cantonale recommande d'encourager l'utilisation du **vélo pour venir à l'école dès la 6P seulement**. Le port du casque est vivement conseillé. Le GER conseille aux parents de ne pas autoriser le déplacement de leurs enfants à l'école avec des **rollers, skates ou trottinettes**.

De plus, les Autorités Communales et Scolaires interdisent ces formes de mobilité dans les abords et à l'intérieur du collège La Terrière. Les vélos doivent être déposés dans le hangar à vélo, **hangar qui n'est pas sous la responsabilité de l'école.**

Nous vous remercions de votre attention.

Les Autorités communales et scolaires  
La Commission d'école  
L'APEAlle

## VOTATION FÉDÉRALE DU 26 SEPTEMBRE 2021

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-de-chaussée de la mairie, Place de la Gare 1) est le suivant :

- **samedi** **25 septembre 2021, de 18 h 00 à 19 h 00**
- **dimanche** **26 septembre 2021, de 10 h 00 à 12 h 00**

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'enveloppe de vote par correspondance envoyée par voie postale doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin (dernier relevé de la case postale n° 59 : vendredi 24 septembre à 16h00).

Les directives de la Chancellerie d'Etat du 30 octobre 2020 concernant les mesures sanitaires sont reconduites. Ainsi, le dépôt des enveloppes de vote par correspondance dans la boîte aux lettres de la mairie est admis jusqu'au samedi 25 septembre à 17h00.

Votes sous enveloppe : le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h45.

Duplicata : un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

=====

CONSEIL COMMUNAL